Sous l'horloge d'Ouchy : (suite et fin)

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 48

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-225523

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lausanne — 72me Année — N° 48 — Samedi 2 décembre 1933

CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne

JE SUIS ELU

JUSQU'A son mariage, Richard, comme nombre de ses contemporains, s'est plus occupé de sport et de distractions variées que des affaires de la commune, du canton et de la Suisse ; non par parti-pris raisonné de ne s'engager sur aucune galère politique par crainte d'être un mauvais rameur, mais plutôt par indifférence et laisser-aller ou mieux encore par amour de sa jeunesse, de son indépendance et de toutes les libertés qu'il s'octroyait. Il y entrait naturellement un brin d'égoïsme, de cet égoïsme inconscient de la vingtième année, qui n'est qu'une prolongation de celui de l'enfance. Vivre pleinement, vivre sainement, joyeusement, l'esprit libre, avec le moindre souci des gens et des choses, des questions politiques ou sociales, fut son programme.

En 1929, lors du renouvellement des autorités communales, il était encore en pleine lune de miel et il songeait à bien autre chose qu'à un siège quelconque au conseil, pas même au beau titre de cardinal. Et Justine, sa femme, ne s'en plaignait pas ; elle voyait avec satisfaction baisser son enthousiasme pour le jeu du ballon et se gardait bien de le ranimer.

La paternité venue, le bonheur bien assis au foyer, Richard se sentit quelqu'un, avec le besoin de le faire constater. Il avait des idées, du bon sens, des connaissances modestes, mais solides ; il pourrait rendre quelques services à la communauté, cela élargirait son horizon. Il n'avait songé qu'à ses droits de citoyen, il était bientôt temps d'en remplir mieux les devoirs. Sa femme applaudit des deux mains et son approbation le décida à se laisser porter candidat par l'assemblée préparative du 10 novembre dernier.

De voir son nom imprimé lui donna une sensation non encore éprouvée et lui insuffla un intérêt de bon aloi pour le ménage communal, bien plus compliqué que le sien. Il vota. Il n'avait jamais ressenti à ce point son pouvoir souverain et il risqua de voter pour lui-même, ce qui l'aurait rendu ridicule : on avait tant recommandé de ne pas panacher pour ne pas favoriser le parti adverse, peu nombreux mais diablement actif, que son zèle démocratique s'était décuplé.

Il rentra tout glorieux au logis après le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats.

— Victoire ! s'écria-t-il. Tu vois, ma chère, un conseiller.

Justine, qui préparait un bon souper, essuya ses mains à son tablier de cuisine, les appliqua sur les épaules de son mari pour l'attirer à elle, et se dressant sur la pointe des pieds, elle fit claquer deux gros baisers sur les joues fraîchement rasées. Reculant ensuite de deux pas, elle esquissa une révérence dix-huitième siècle, en disant d'un ton de fierté malicieuse :

— Salut et honneur au nouveau conseiller !

Et, changeante, curieuse, elle questionna :

— Ainsi, tu es sorti sans ballottage au premier tour ?

— Et en bon rang, encore ; avant Pierre, Charles, Jules, les anciens, qui ont pourtant fait leurs preuves ! J'étais mal à mon aise en leur présence, tout à l'heure.

— Le résultat ne m'étonne pas, moi, et tu serais sorti en tête de liste que j'aurais trouvé la chose naturelle. Le scrutin n'est pas aveugle et la voix populaire s'égare moins qu'on ne pense.

— Enfin, la chose est claire, je suis élu. Il importe maintenant d'être à la hauteur de mes nouvelles fonctions, et je ne suis pas aussi sûr de moi que je croyais. J'éprouve certaine crainte... sans compter le poids de ma part de responsabilité future.

— Tu ne vas pas devenir chagrin, au moins. On se fait à tout. C'est le premier pas qui coûte. Dis-toi seulement qu'un peu de pratique aura raison de tes doutes.

— Je t'entends. Pour agir, pour parler même, je m'en tirerai sans trop de peine ; c'est les rapports écrits que je redoute. Coucher des idées sur le papier, n'est pas mon fort ; ce n'est pas la même chose que les lancer en l'air ; les aligner correctement, les coordonner, comme on dit, les rendre claires et significatives, sans enfreindre la logique et la grammaire, n'est rien moins que facile.

— Tu m'écrivais si joliment quand nous étions fiancés.

— Tu m'inspirais et c'est le cœur qui rédigeait. Il ne sera plus question de sentiment, mais de raisonnement, d'intelligence...

— Tu n'en manque pas. Au surplus, je ne demanderai pas mieux que de t'aider ; je me préparerai ainsi au rôle de citoyenne que nous autres, femmes, nous finirons bien par conquérir.

— Vraiment, tu es plus crâne que moi ; tu ne doutes de rien et tu m'as l'air de nourrir des ambitions à mon égard...

— Pourquoi pas ? Le conseil communal conduit à la municipalité, la municipalité à la charge de syndic, et de syndic on saute facilement à la députation.

— Eh ! là, pas si vite, quoique la hiérarchie soit respectée ! Tu tiens donc à me voir déserter le foyer le plus souvent possible et tu ne demandes même pas si cela me conviendrait ?

Avec une petite moue de femme choyée, Justine avoue :

— Me vois-tu madame la syndique. Je saurais tenir mon rang et te faire honneur.

— J'en suis sûr, mais les rapports, les lettres d'affaires, les préavis !... Je crois que pour notre bonheur à tous deux, il vaut mieux rester où nous en sommes.

A. Gaillard.



FAUT LA REIMPLLIA

IO metî que l'avâi à fére Metsî Cougnefricot n'êtâi pas trâo pénâbllio, quand bin l'avâi doû chantier à li tot solet : lo motî (église) et lo *cemetîro*. Eh vâi ! l'êtâi tot ein on iâdzo croque-moo âo cemetîro et marelhî. Dèvessâi crosâ lè foûsse — onna dizanna per annâïe, hormi quand lâi avâi la grippa — à tant la crojâ ; et pu l'avâi tote lè couson dâo prîdzo. Stausse dâo menistre ètant rein dè coûte lè sinne, que desâi. Quand lo motî êtâi plliein quemet on âo et que lo menistre l'avâi bin dèvesâ, lâi avâi dâi iâdzo dâi dzein que vegnant dere grand maci âo prîdzâre. Cougnefricot recliamâve assebin lè remachemeint et lâo desâi :

— Clli biau prîdzo, l'è bo et bin mé que l'è sounâ. Grelotte ! faillâi lâi sè trovâ, âoquie ?

Cougnefricot n'avâi pas rein qu'à breinnâ lo guelin. Faillâi assebin manèyî la remésse et lo bernâ, etsâodâ lo motî et, aprî lo prîdzo, passâ permi lè banc po fére la colletta po lè poûro, avoué on bounet à moutset âo bet d'onna bercllire.

Metsî fasâi bin son commerce et l'êtâi à bragâ, quand bin, quauque coup, restâve onna vouarba âo cabaret.

Quand lâi allâve, bèvessâi duve rachon : 'na petite botollietta que, quand l'êtâi vouîda, desâi : *Faut la reimplliâ !* L'êtâi tot, mâ l'êtâi prâo po que, justo quand faillâi, la carbatiére lâi diesse :

— L'è fini ! Faut la reimplliâ, Metsî ?

— Oï, faut la reimplliâ !

L'êtâi soveint dinse et prâo quemoudo, n'ète pas veré clli :

— L'è fini, Metsî !

— Oï, faut la reimplliâ !

Seimbllie que n'è rein çosse. Eh bin ! vo z'allâ vère.

Onna demeindze, âo prîdzo, l'êtâi venu onna fremelhîre de dzein. Cougnefricot l'êtâi setâ âo banc vè lo régent. S'è-te pas eindroumâ tandu lo prîdzo. Quand lo menistre l'a zu fini, que l'harmonioume djuvîve on petit refredon peindeint la colletta, Cougnefricot droumessâi adî. Lo régent, que lo vâi, coudhie lâi dere que l'êtâi lo momeint de preindre lo bounet à moutset po la colletta et lâi fâ dinse :

— L'è fini, Metsî !

Et Cougnefricot que s'è cru autra part, l'a fé ein onna bramâïe :

— Eh bin ! *Faut la reimplliâ !*

Marc à Louis.

Crainte vaine. — Madame Dubois, à son fils — douze ans — qui rentre du collège :

— Sur quel sujet vous a parlé le professeur, aujourd'hui ?

— Sur l'amour !

Stupéfaction de la maman.

— Ah ! Et... que vous a-t-il dit ?

— Que c'était un des plus grands fleuves de l'Asie.

Madame Dubois respire, rassurée.

SOUS L'HORLOGE D'OUCHY

(Suite et fin)

La convention passée entre l'Inspecteur des bâtiments et Conod fit l'objet d'un préavis de la municipalité du 25 septembre 1874 que le Conseil communal accepta le 9 octobre suivant:

« Si l'expérience réussit, et il y a lieu de l'espérer, le village d'Ouchy sera pourvu à peu de frais d'une excellente horloge. Si l'expérience ne réussit pas, la dépense pour la commune (en tout fr. 3700) sera des plus minimes », disait la commission bienveillante, approuvée par les conseillers.

Enfin, voilà l'horloge installée. On fit appel aux bons offices du serrurier Amy et de son fils Charles. Impatient de faire entendre à la population le son de la cloche, ce dernier sonna lui-même midi avant que le marteau de l'horloge pût le faire de lui-même le jour suivant.

Hélas ! on ne tarda pas à s'apercevoir que si la nouvelle horloge faisait bien dans le paysage, elle n'était pas d'une régularité exemplaire. Deux ou trois minutes après avoir sonné l'heure, ses aiguilles se déplaçaient brusquement pour venir se poser sur les vingt minutes où, après avoir fait un séjour plus ou moins prolongé, elles repre-

naient leur course, dépassaient la demie et se stabilisaient aux moins vingt ; quand la nouvelle heure approchait, vite elles allaient se poser tout près des XII. Ainsi, jamais l'exactitude parfaite que l'on demande ou du moins que l'on espère quand il s'agit de savoir l'heure. Il y eut des plaintes. D'où venaient de pareils écarts ? Se moquait-on du monde ? On se livrait à toutes espèces d'hypothèses. En voici une. Jules Perrin louait les locaux dans la tour pour y entreposer des sacs d'avoine. Des esprits subtils imaginèrent que cette denrée excitante pour les chevaux ne l'était pas moins pour les aiguilles des horloges et les sacs furent éloignés. Il faut croire que le mal était ailleurs : l'exactitude ne vint pas et quelques mois après, soit le 22 octobre 1875, Auguste Conod, excédé de réclamations, toujours les mêmes, déclara vouloir rompre la convention qui le liait éventuellement avec la commune, et supporter tous les frais découlant de cette résolution. On obtint qu'il laissât, — ô dérision — deux cadrans !

Une fois de plus, la population d'Ouchy était bernée. Heureusement, on s'était rendu compte en haut lieu que la situation commandait d'intervenir énergiquement. La commune rentra en pourparlers avec la maison de Morez et, le 25 février 1876, la municipalité adressait au conseil communal un nouveau préavis pour lui demander les crédits nécessaires pour l'installation d'une horloge du type ordinaire, celle de l'inventeur Conod n'ayant pas donné les bons résultats qu'on en attendait. Le devis était de fr. 5200 ; quatre cadrans étaient prévus, mais une sonnerie pour les heures seulement, celle des quarts devant entraîner une trop grande dépense. Dans un rapport fort bien documenté, Philippe Tapernoux expliquait au conseil communal qu'en somme les irrégularités de l'horloge Conod sont venues, non pas d'un défaut technique ou de construction, mais de ce que l'inventeur ayant dû partir de Lausanne pour un laps de temps assez long, avait laissé la conduite de l'horloge à un jeune industriel insuffisamment préparé pour surveiller le mouvement. La commission concluait en adoptant la proposition de la municipalité. Le Conseil communal ratifia sans opposition le préavis. C'était fini, n'est-ce pas ? Eh bien, non. Sous le régime Bailly-Comte, commencé quelques mois après, comme sous celui de Conod, les récriminations se firent entendre ; elles étaient, paraît-il, fonction de l'organisme. Le 11 mai 1877, soit sitôt après l'inauguration du chemin de fer L.-O., la direction de celui-ci écrivit à la municipalité pour lui signaler des irrégularités dans la marche de l'horloge de la tour d'Ouchy et insistait pour que l'on voulût bien remédier à un état de choses préjudiciable au service de sa voie. Les chefs de train s'avançaient d'ailleurs, eux-mêmes jusque sur la place du château pour avertir les voyageurs venant du débarcadère de Beau-Rivage : « En voiture pour Lausanne ». Nous avons le sentiment et le souvenir qu'il y avait eu cependant progrès et aussi qui l'on avait fini par s'accoutumer à Ouchy à un état de choses un peu spécial, en tout cas pas banal, et c'est déjà quelque chose.

Vint 1890. Le château et la tour d'Ouchy sont maintenant propriété de Jean-Jaques Mercier, lequel fait préparer par l'architecte Isoz des projets de transformation, qui éliminèrent purement et simplement et cette fois sans rémission cette pauvre et pourtant si sympathique horloge d'Ouchy. Une suprême tentative de résistance avait eu lieu, ainsi qu'il ressort de la délibération suivante de la municipalité du 7 octobre 1891 :

« Le 18 septembre 1891, M. Isoz, architecte, informe M. le syndic que M. J.-J. Mercier allait faire exécuter divers travaux de restauration à la Tour d'Ouchy et que ces travaux nécessitent l'enlèvement définitif de l'horloge, demande que cet enlèvement ait lieu le plus tôt possible ».

Le Département de l'agriculture et du commerce avait informé le 2 octobre la municipalité de la décision de M. J.-J. Mercier. Une démarche ultime de la Direction des travaux eut lieu le lendemain, mais deux jours après, soit le 5 octobre 1891, M. Mercier faisait savoir qu'il maintenait sa demande d'enlèvement de l'horloge. A la suite de quoi, il ne resta plus à la Direction des travaux qu'à prier M. Blanchoud, régleur des horloges de la ville, d'enlever celle de la Tour d'Ouchy, après prix à débattre avec l'architecte de la ville et d'annoncer au public la disparition de cette trop fameuse horloge au moyen d'un communiqué aux journaux locaux.

L. Mœgeon.

LA TOUTE DERNIÈRE

LE 14 novembre écoulé des soldats étaient convoqués dans notre chef-lieu de district pour faire leur dernière inspection, le poinçonnement des armes et recevoir du département militaire cantonal des remerciements pour services rendus.

Un voile de tristesse plane sur tous ces képis et uniformes ; pour la dernière fois, on admire le pinceau à barbe sur le couvre-chef des dragons. Comme volent les années !

Ceci me ramène à un souvenir vieux de soixante-quatre ans, les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais : un vieux garçon que nous appelions « oncle », suivant l'habitude villageoise, était l'oncle Samin, sergent de grenadiers, qui nettoyait son uniforme pour l'inspection du lendemain, la dernière hélas ! En « poutzant » ses boutons, fait touchant, des larmes coulaient le long de son visage maigre, ce qui démontre l'amour du Vaudois pour son uniforme ; je crois bien avoir aussi pleuré en voyant la tristesse de ce brave oncle Samin.

Revenons à nos troupiers de 1933. Je suppose qu'il y avait partie arrangée entre camarades, l'un d'entr'eux possédant une automobile. Après leur libération, les voici quatre en route pour la Gruyère. Au retour, on s'arrête à Semsales pour boire le coup de l'étrier. Le conducteur sort du café et, après une demi-heure d'attente, ces messieurs, ne retrouvant pas leur compagnon, partent à pied après avoir constaté que la machine était encore garée devant le café. En passant à Maracon, après une heure de marche, ils s'enquièrent de leur ami, le sous-officier de mitrailleurs et apprennent qu'il est rentré et s'est couché : le pauvre dormait du sommeil du juste.

L'ami Louis, fils de mon bon vieux camarade carabinier, est un homme très exemplaire ; ce jour-là, pour la première fois de sa vie, il avait eu une légère émotion.

UN BON SYNDIC

DAVID Brochet était venu s'établir maréchal au village de Brassens, il y a une quinzaine d'années, avec sa femme et deux enfants.

Homme dans la trentaine, taillé en hercule, le teint coloré, il avait le physique de son métier. Levé de bonne heure, il tapait dur sur l'enclume et ne s'accordait guère de bon temps, au début tout au moins. Comme il était adroit, l'ouvrage lui coulait des mains et, peu à peu, il avait su acquérir une assez bonne clientèle. Dans le village on l'avait surnommé «Cognasse», de par son métier d'abord, puis aussi en raison de la vivacité de son caractère. A la moindre contrariété ou résistance, ses bras musclés étaient prêts à mettre à la raison n'importe qui, par des arguments frappants.

Les affaires n'allant pas trop mal, Cognasse s'accordait maintenant un court arrêt dans la matinée : deux décis de « blanc », avec pain et fromage, à l'auberge voisine. — Pour maintenir mes forces, disait-il. Puis, y prenant goût, il lui fallait trois décis. Avec un client qui avait payé comptant un travail, il fallait y aller de son « demi ». Sa femme l'avait habitué à faire les « quatre heures » à la cuisine : une tasse de café au lait, avec du « taillé aux greubons » ou de la tomme. Mais depuis que son mari avait pris l'habitude de faire les « dix heures » à la pinte, le café au lait n'eut plus de succès.

— Tu es bien gentille, Elise, mais... vois-tu, c'est pas avec ta « godraille » de café que je peux faire mon métier qui est dur. Il me faut mon verre de vin.

Ainsi raisonnait Cognasse et s'il avait su rester dans des limites raisonnables, personne n'eût songé à lui en faire un grief, pas même sa femme. Mais, une fois l'habitude prise, notre maréchal qui trimait dur, ne pouvait plus se passer de son « petit blanc » et finit par en abuser. Au lieu de deux fois par jour, Cognasse prit le chemin de l'auberge à toute heure. Les stations d'un quart d'heure devenaient des demi-heures et, au moindre prétexte, il lâchait ses outils pour retourner à la pinte. Le travail s'en ressentit et quand les clients venaient, il fallait, le plus souvent, chercher le patron, en train de pérorer en face d'une chopine. Et, malgré cela, on aimait cet homme, honnête, rude travailleur, jovial et toujours de bonne composition.

Ulysse Trottaz, le syndic de Brassens, qui avait vu avec plaisir l'arrivée d'un bon maréchal dans son village, constata avec regret le changement survenu dans la conduite de David Brochet. Il réfléchit :

— Si Cognasse continue à « pintolier » de la sorte, il n'ira pas loin et ce sera dommage, pour lui d'abord, pour sa famille ensuite. Il faut faire quelque chose pour cet homme, avant qu'il ne soit trop tard.

A la séance suivante de la municipalité, il soumit son idée à ses collègues.

— Voilà ! Il s'agit de Cognasse. C'est un bon maréchal, mais il est en train de se dérouter à fond. A mon avis, il faut le convoquer à l'une de nos séances. Là, on l'entreprendra et on lui fera comprendre que s'il cherche sa ruine, il n'a qu'à continuer sa vie de saoûlon. J'ai idée qu'on arrivera à lui faire reprendre le bon chemin. Le tout est de savoir le prendre et c'est un sauvetage à faire. Qu'en pensez-vous ?

Tous les municipaux approuvèrent la proposition du syndic et le chargèrent de la convocation. Le lendemain, Ulysse Trottaz, passant comme par hasard devant la forge, aborda le maréchal.

— Salut, David ! Fais-voir prendre chez moi une brouette qui a besoin d'être retouchée. Tu verra bien ce qu'il y a à y faire. Et puis, tâche-voir de venir à notre séance de samedi soir. On doit discuter par rapport à la pompe à feu et on aimerait connaître ton avis. C'est pour huit heures et demie !

David dressa l'oreille. Quoique fier de ce qu'on veuille bien le consulter, il se méfiait de quelque chose.

— Entendu, syndic ! On y sera, mais j'espère qu'il y aura un verre à boire ou même deux.

— Peut-être. Viens toujours ! répondit le syndic, en s'en allant.

Donc, ce samedi soir, à 8 heures, les municipaux de Brassens étaient réunis à la petite salle de la maison-de-ville. Il y avait, à part le syndic, Abram, le boursier; François à Marc, l'assesseur; Théophile de la Grangette et Juste-Auguste, chef de la pompe, sorti tout juste aux dernières élections.

Le syndic ouvrit la discussion.

— Vous savez de quoi il retourne. Cognasse va venir. Je vais l'entreprendre sans rien brusquer. Vous me laisserez faire. Toutefois, suivant comment il prendra la chose, vous direz votre mot, en demandant la parole. Tâchons de faire du bon travail !

Le boursier, entre deux bouffées de sa pipe, ne put s'empêcher de dire :

— Pourvu que Cognasse n'aille pas s'amener avec une de ces transvasées... Il m'a semblé, vers midi, qu'il était déjà joliment « emmodé ».

A l'heure fixée, le maréchal fit son entrée. Contrairement au pronostic du boursier, il paraissait être à sang-froid ou à peu de chose près.

— Salut et honneur à toi, syndic et bonsoir à tout le monde ! Je vois que vous n'avez rien à boire. Assesseur ! Pèse-voir sur le bouton pour un litre ! Vous devez avoir soif.

Mais le syndic arrêta le geste et dit :

— Prends place, David, et écoute-moi ! Tout